

BRÉSIL

## La répartition inégale des terres maintient la pauvreté en zone rurale

© 05/07/2014 | 👤 Frédéric Hénin • 📰 Terre-net Média

**L'agriculture industrielle structure le paysage agricole brésilien depuis plusieurs dizaines d'années avec un recours massif à la déforestation pour augmenter la surface agricole. Mais surtout pour compenser les terres devenues incultes.**

Le Brésil accueille la coupe du monde de football du 12 juin au 13 juillet 2014. A cette occasion, Terre-net vous propose un focus sur l'agriculture de ce pays à travers plusieurs articles :

[6e puissance économique mondiale mais avec une agriculture duale](#)

[1er exportateur mondial de soja, de viande bovine et de volailles](#)

[Zoom sur la production de soja et de maïs](#)

[Le 2ème producteur mondial de bioéthanol relance l'industrie de la canne à sucre](#)

[79,4 Mds d'\\$ d'excédent commercial agroalimentaire en 2012](#)

[La répartition inégale des terres maintient la pauvreté en zone rurale](#)



*Chantier de récolte de cannes à sucre. (©Ihpitombo)*

L'objectif majeur de la **politique agricole brésilienne** depuis de nombreuses années est l'augmentation de la production agricole destinée à l'exportation. Son potentiel de production foncier et agronomique et ses réserves de productivité sont ses atouts pour l'atteindre.

Le gouvernement brésilien affiche toujours un chiffre de 90 à 100 millions d'hectares supplémentaires cultivables pour atteindre ses objectifs. Ce sont essentiellement des pâturages dégradés et non de nouvelles emprises sur la forêt amazonienne.

L'agriculture industrielle des grands propriétaires fonciers structure **le paysage agricole brésilien**.

Le gouvernement de Dilma Rousseff a poursuivi les efforts entamés par son prédécesseur pour installer 1,2 million de familles entre 2003 et 2010 sur 48,5 Mha redistribués. Mais les inégalités et la violence restent très importantes dans le milieu rural. Entre 2008 et 2012, plus de mille conflits ont été répertoriés avec de nombreux meurtres commis.

La volonté de modifier les critères permettant de déclarer une terre improductive pour la redistribuer se heurte à l'agro-négoce très attaché au droit de propriété.

Ainsi, la quasi-totalité des terres attribuées à des Sans-Terre sont des terres publiques et non des terres « confisquées ».

